



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT NUMÉRO 25 – 614

À toutes les personnes intéressées de la susdite municipalité

Veuillez prendre avis que le RÈGLEMENT NO. 25 -614 concernant la taxation pour l'année 2026 a été adopté par le conseil municipal de Lambton le mardi 13 janvier 2026 et est entré en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2026.

Ce règlement a été adopté le 13 janvier 2026, conformément et en vertu du Code Municipal et de la Loi sur la fiscalité municipale en matière de taxation et de tarification.

Ce règlement est disponible aux bureaux de la Municipalité aux heures d'ouverture de ce dernier.

Donné à Lambton, ce 14 janvier 2026.

Yves Deslongchamps

Yves Deslongchamps
Directeur général & greffier-trésorier